

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

8^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	02/09/2024	
Ouverture des engagements	02/09/2024	
Clôture des engagements	28/10/2024	
Parution du carnet d'itinéraire	02/11/2024 <i>de 09h00 à 19h00</i> 03/11/2024 <i>de 09h00 à 12h00</i> 08/11/2024 <i>de 09h00 à 12h30</i>	<i>Ecurie St Hélier</i> <i>Espace Champion</i> <i>297 rue Louis Pasteur</i> <i>27210 Beuzeville</i>
Dates et heures des reconnaissances	02/11/2024 <i>de 09h00 à 19h00</i> 03/11/2024 <i>de 09h00 à 19h00</i> 08/11/2024 <i>de 09h00 à 19h00</i>	
Vérifications administratives	08/11/2024 <i>de 15h45 à 20h00</i>	<i>Mairie</i> <i>Place du Général de Gaulle</i> <i>27210 Beuzeville</i>
Vérifications administratives	09/11/2024 <i>de 07h30 à 08h30</i>	<i>Ecole élém. Pierre Mendès France</i> <i>62 rue Pierre Mendès France</i> <i>27210 Beuzeville</i>
Vérifications techniques	08/11/2024 <i>de 16h30 à 20h15</i> 09/11/2024 <i>de 07h45 à 08h45</i>	<i>Place de la République</i> <i>27210 Beuzeville</i>
Heure de mise en place du parc de départ	08/11/2024 <i>à 16h30</i>	<i>Ecole élém. Pierre Mendès France</i> <i>62 rue Pierre Mendès France</i> <i>27210 Beuzeville</i>
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	08/11/2024 <i>à 19h00</i>	<i>Ecole élém. Pierre Mendès France</i> <i>62 rue Pierre Mendès France</i> <i>27210 Beuzeville</i>
Tableau d'affichage physique		<i>Ecole élém. Pierre Mendès France</i> <i>62 rue Pierre Mendès France</i> <i>27210 Beuzeville</i>

Tableau d'affichage dématérialisé		<i>Liens et QR Code en annexe n°1</i>
Publication des équipages admis au départ	09/11/2024 à 09h15	
Publication des heures et ordres de départ de l'étape 1	09/11/2024 à 09h15	
Briefing de la Direction de course	09/11/2024 à 09h15	<i>Ecole élém. Pierre Mendès France 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville</i>
1 ^{ère} Etape : Départ	09/11/2024 à 10h00 (1^{er} VH)	
1 ^{ère} Etape : Arrivée	09/11/2024 à partir de 19h28 (1^{er} VH)	
Publication des résultats partiels	09/11/2024 30 min après l'arrivée du dernier concurrent	
Publication des heures et ordres de départ de l'étape 2	09/11/2024 à 22h00	
2 ^{ème} Etape : Départ	10/11/2024 à 09h00 (1^{er} VH)	
2 ^{ème} Etape : Arrivée	10/11/2024 à partir de 14h07 (1^{er} VH)	
Vérification finale		<i>Parking Quai Gallien 14600 Honfleur</i>
Taux horaire de la main d'œuvre		<i>60 € TTC</i>
Publication des résultats du rallye	10/11/2024 30 min après l'arrivée du dernier concurrent	
Remise des prix		<i>Parking Quai Gallien 14600 Honfleur</i>
Direct moderne		https://rallygt.net/rnnm2024/
Direct VH		https://rallygt.net/rnnmvh2024/

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Normandie organise le 8^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 607 en date du 19/09/2024

Comité d'Organisation

Président : Alain DANIERE

Membres : Ecurie Saint Hélier

Secrétariat du Rallye, Adresse : Espace Champion – 297 rue Louis Pasteur 27210 Beuzeville

Téléphone : 02.32.57.51.09

Permanence du Rallye :

Jusqu'au 08/11/2024 12h30 : Espace Champion – 297 rue Louis Pasteur 27210 Beuzeville

Pendant l'épreuve : Ecole élém. Pierre Mendès France – 62 rue Pierre Mendès France 27210 Beuzeville

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs

Président F. MAWDSLEY..... Licence n°1653
Commissaires Sportifs A. LARUE..... Licence n°19109
S. CHAMPROBERT. Licence n°18483

PC COURSE

Directeur de Course JC. LEFORESTIER Licence n°1756
Adjoints à la Direction de course F. JARDIN Licence n°20414
L. VARANGLE Licence n°36384
A. OVIEVE. Licence n°196080
J. LE GALL..... Licence n°9383

Directeur de Course Rallye 2

Commissaires Techniques

Commissaire Technique responsable J. SALENNE. Licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints JM. DESSE Licence n°5538
C. OLLIVIER Licence n°16353
W. BLOT..... Licence n°236179
D. THUILLIER..... Licence n°17953
F. BALLENGHIEN Licence n°5641

Commissaire Technique Rallye 2

Epreuves-spéciales

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES C. ROJ Licence n°142485
JM. GUEGAN..... Licence n°8072
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES H. LARUE Licence n°38286
P. MARTIN Licence n°2787
Chronomètres L. HENNEBOIS..... Licence n°205961
J. MAWDSLEY. Licence n°15063
S. COUEDON Licence n°123698
C. COUEDON..... Licence n°228506
Chronomètres stagiaires M. LETELLIER Licence n°171073
F. CRESPIN Licence n°137108

Fonctions diverses

DC Voiture Tricolore M. CARTERON Licence n°8442
DC Voiture Damier F. GROUD Licence n°8035
DC délégué aux parcs D. DENIS Licence n°132362
DC stagiaire délégué aux Parcs J. FOURRIER..... Licence n°4913
Juge de fait F. LEVAVASSEUR..... Licence n°5849

Chargés des relations avec les concurrents	M. MAWDSLEY Licence n°11115
	C. CHRISTEL Licence n°9367
Médecin chef	C. PIPON Licence n°335879
Chargé des relations avec la presse	G. BESNARD..... Licence n°202152
Classement	R. VOISIN Licence n°211834
Speaker	G. VALLOT..... Licence n°40101
	L. HAUGUEL.....

1.2P. ELIGIBILITE

Le 8^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur compte pour :
 Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 3
 Challenges de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2024

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception d'engagement.
 La liste des engagés sera régulièrement mise à jour sur le site www.ecuriesainthelier.fr
 De même, les convocations aux vérifications administratives seront publiées sur le site www.ecuriesainthelier.fr

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant la date de clôture des engagements (voir paragraphe « Programme/Horaires »).

RallyGT 19 rue Hamelin 27700 Les Andelys	Contact : Raphaël VOISIN Mail : rvoisin@rallygt.fr Téléphone : 06.51.77.61.54
--	---

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.
 Si le nombre de concurrents de l'épreuve historique est inférieur à 20, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 140 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 465 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 930 €

Une remise de 40 € sera appliquée, par membre de l'Ecurie Saint-Héliier (liste des membres arrêtée au 01/10/2024), participant au 8^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques ne seront encaissés qu'à l'issue des vérifications administratives.
Aucune retenue ne sera appliquée en cas de forfait, si déclaré au minimum 48h avant le début des vérifications administratives.
Les droits d'engagement seront conservés par l'organisateur en cas de non présentation aux vérifications sans prévenir.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée :

.....Zone Artisanale - 46^{ème} avenue Royal Marine Commando 27210 Beuzeville
Cour de Communauté de Communes - 46^{ème} avenue Royal Marine Commando 27210 Beuzeville

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 8^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur représente un parcours de 275,570 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 109,350 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3/5 d'une longueur de 13,650 km

ES 2/4/6 d'une longueur de 12,400 km

ES 7/9 d'une longueur de 8,400 km

ES 8/10 d'une longueur de 7,200 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°3 "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiqués au paragraphe « Programme / Horaires ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les primes seront distribuées suivant le tableau ci-après :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Général	450 €	300 €	200 €	150 €
Classe jusqu'à 3 partants	230 €			
Classe jusqu'à 5 partants	465 €			
Classe jusqu'à 10 partants	465 €	120 €		
Classe au-delà de 10 partants	465 €	250 €	120 €	
Féminines (pilote et copilote féminines) Jusqu'à 2 partantes	200 €			
Féminines (pilote et copilote féminines) Au-delà de 2 partantes	300 €	150 €		

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

3^{ème} Rallye National VHC de Beuzeville Honfleur

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

[Voir règlement particulier moderne](#)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Normandie organise le 3^{ème} Rallye National VHC de Beuzeville Honfleur en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 67 en date du 19/09/2024.

Comité d'Organisation

[Voir règlement particulier moderne](#)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs

Président	F. MAWDSLEY..... Licence n°1653
Commissaires Sportifs	A. LARUE..... Licence n°19109
	S. CHAMPROBERT. Licence n°18483

PC COURSE

Directeur de Course VHC	J. LEGALL..... Licence n°9383
-------------------------	-------------------------------

Commissaires Techniques

Commissaire Technique VHC responsable	F. BALLENGHIEN..... Licence n°5641
---------------------------------------	------------------------------------

Fonctions diverses

Chargés des relations avec les concurrents	C. CRISTEL Licence n°9367
Médecin chef	C. PIPON Licence n°335879

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{ème} Rallye National VHC de Beuzeville Honfleur compte pour :

Coupe de France des Rallyes VHC 2025

Challenges de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2024

1.3P. VERIFICATIONS

[Voir règlement particulier moderne](#)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} Rallye National VHC de Beuzeville Honfleur doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 28/10/2024

RallyGT 19 rue Hamelin 27700 Les Andelys	Contact : Raphaël VOISIN Mail : rvoisin@rallygt.fr Téléphone : 06.51.77.61.54
--	---

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve moderne est inférieur à 120, la liste des concurrents au rallye historique sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 140 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Voir règlement particulier moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Voir règlement particulier moderne

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

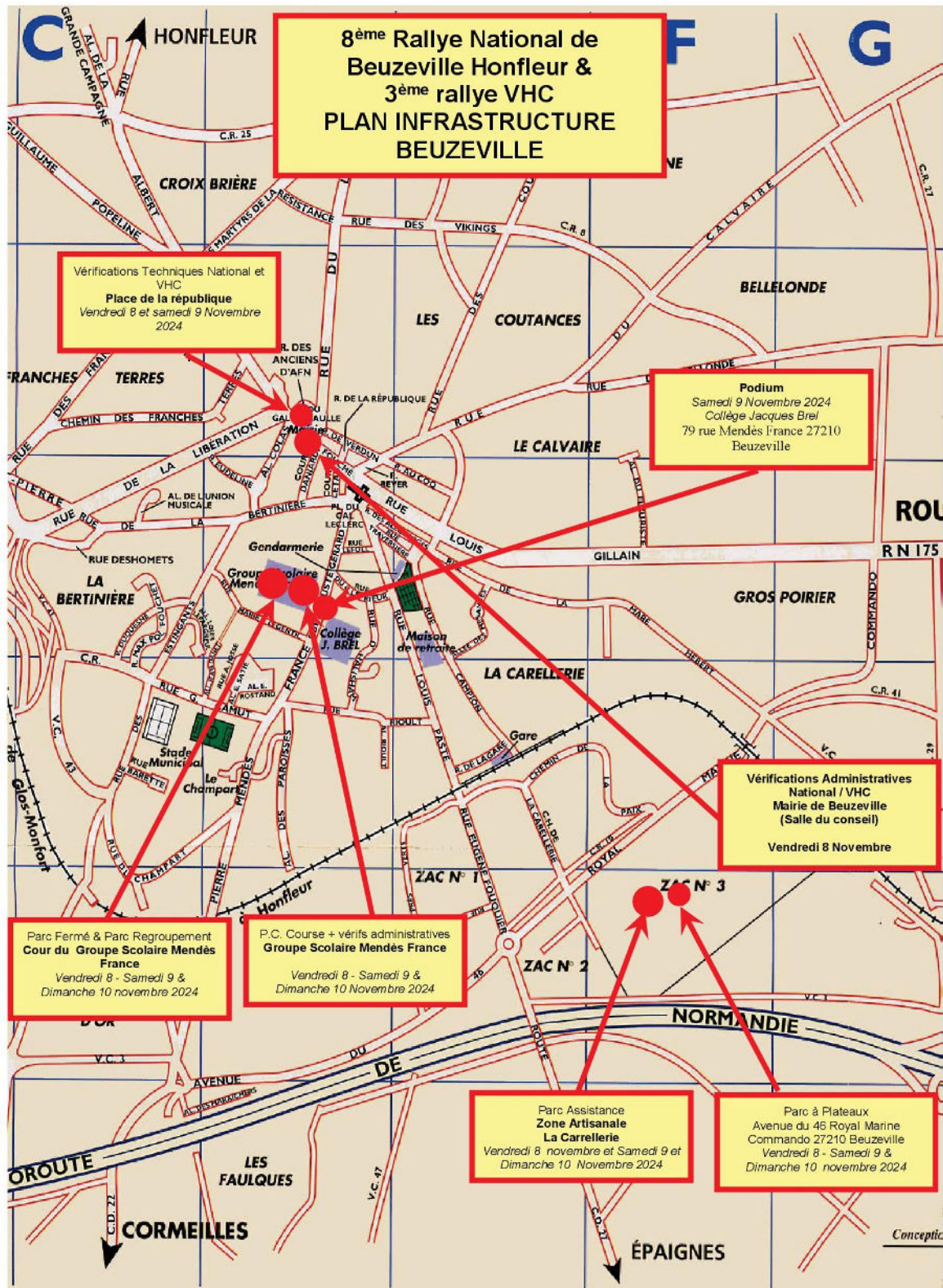
Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

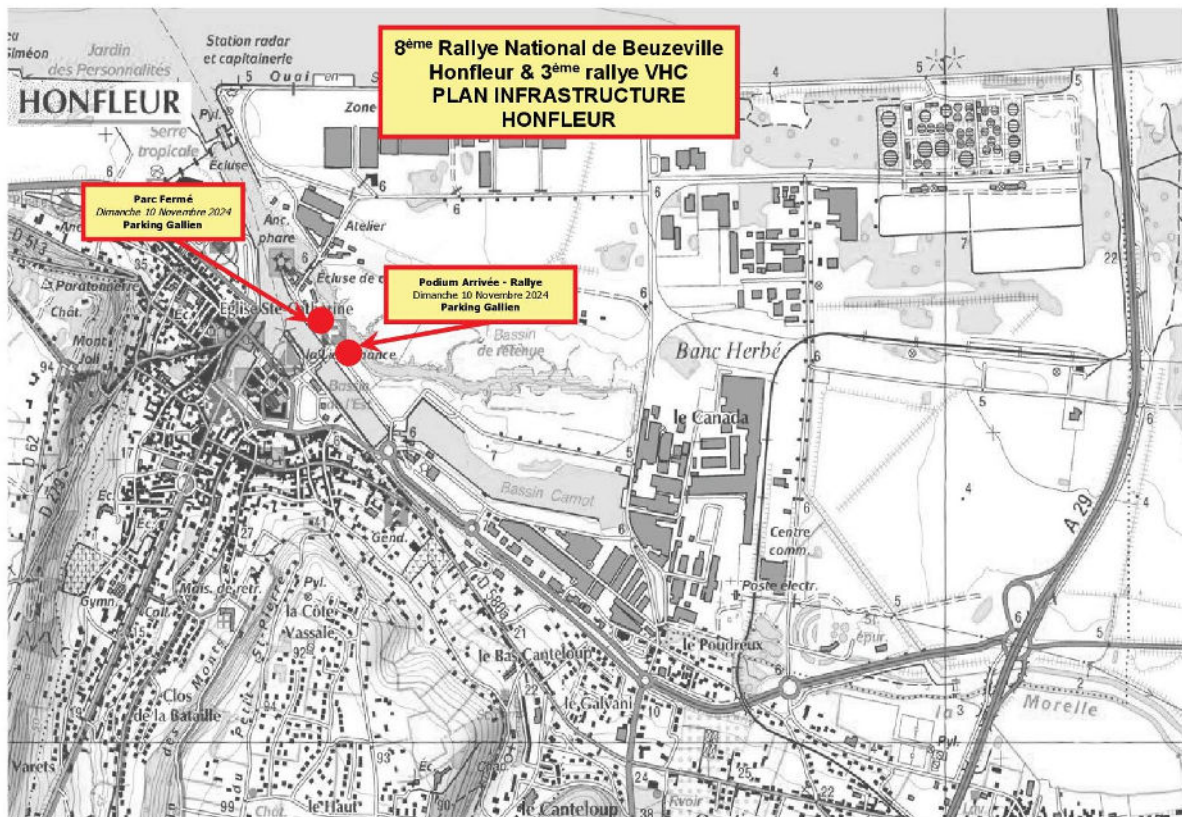
ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Chaque équipage classé recevra une coupe.

EPREUVE MODERNE	EPREUVE VHC
Tableau d’affichage	Tableau d’affichage
 <p data-bbox="193 1019 798 1093">https://drive.google.com/drive/folders/19i8taNg5RryTg1xssWHIIIHxh2WslS1f?usp=sharing</p>	 <p data-bbox="836 1019 1441 1093">https://drive.google.com/drive/folders/19i8taNg5RryTg1xssWHIIIHxh2WslS1f?usp=sharing</p>
Direct	Direct
 <p data-bbox="312 1809 679 1843">https://rallygt.net/rnnm2024/</p>	 <p data-bbox="938 1809 1337 1843">https://rallygt.net/rnnmvh2024/</p>





ANNEXE n°3 – TIMING HORAIRE ETAPE 1

L'itinéraire horaire ci-dessous est calculé sur l'heure du premier concurrent VHC.

ETAPE 1 – SAMEDI 09 NOVEMBRE 2024					
SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC FERME				10h00
CH 0A	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,800		00h05	10h05
CH 0B	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h25	10h30
CH 1	AVANT ES 1	15,360		00h25	10h55
	ES 1		13,650	00h03	10h58
CH 2	AVANT ES 2	7,880		00h25	11h23
	ES 2		12,400	00h03	11h26
CH 2A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	8,930		00h35	12h01
SECTION 2					
CH 2B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h30	13h31
CH 2C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,800		00h05	13h36
CH 2D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h35	14h11
CH 3	AVANT ES 3	15,360		00h25	14h36
	ES 3		13,650	00h03	14h39
CH 4	AVANT ES 4	7,880		00h25	15h04
	ES 4		12,400	00h03	15h07
CH 4A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	8,930		00h35	15h42
SECTION 3					
CH 4B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h30	17h12
CH 4C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,800		00h05	17h17
CH 4D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h40	17h57
CH 5	AVANT ES 5	15,360		00h25	18h22
	ES 5		13,650	00h03	18h25
CH 6	AVANT ES 6	7,880		00h25	18h50
	ES 6		12,400	00h03	18h53
CH 6A	ENTREE EN PARC FERME FIN D'ETAPE	8,930		00h35	19h28

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH6A

ANNEXE n°3 – TIMING HORAIRE ETAPE 2

L'itinéraire horaire ci-dessous est calculé sur l'heure du premier concurrent VHC.

ETAPE 2 – DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2024					
SECTION 4					
CH 6B	SORTIE DE PARC FERME				09h00
CH 6C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	1,800		00h05	09h05
CH 6D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h40	09h45
CH 7	AVANT ES 7	1,060		00h05	09h50
	ES 7		8,400	00h03	09h53
CH 8	AVANT ES 8	14,100		00h30	10h23
	ES 8		7,200	00h03	10h26
CH 8A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	0,650		00h15	10h41
SECTION 5					
CH 8B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			01h20	12h01
CH 8C	ENTREE PARC D'ASSISTANCE	20,440		00h30	12h31
CH 8D	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h40	13h11
CH 9	AVANT ES 9	1,060		00h05	13h16
	ES 9		8,400	00h03	13h19
CH 10	AVANT ES 10	14,100		00h30	13h49
	ES 10		7,200	00h03	13h52
CH 10A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	11,100		00h15	14h07

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH10A